

REGLEMENT INTERIEUR

HORAIRES

La garderie est ouverte de 7 h 30 à 8 h 40 et de 17 h 00 à 19 h 00 pour Les Moutiers sur le Lay et de 7 h 15 à 9 h 00 et de 16 h 45 à 19 h 15 pour Les Pineaux. En dehors de ces créneaux horaires, l'enfant n'est plus placé sous notre responsabilité.

FONCTIONNEMENT

Toute arrivée le matin et tout départ le soir seront pointés.

C'est l'heure de la pendule de la garderie qui fera foi.

Les temps de présence seront additionnés au mois et arrondis au quart d'heure supérieur.

La garderie n'est pas habilitée pour recevoir des produits frais pour les goûters des enfants.

ENCADREMENT

L'enfant est confié aux animateurs/trices employés par l'association Familles Rurales. L'animateur/trice peut être aidé par un(e) bénévole qui sera présent(e) le soir, au moment de grande affluence.

REGLEMENT DES FACTURES

Les factures seront éditées tous les mois. Elles s'arrêtent au dernier jour d'école du mois et sont à régler au 15 du mois suivant.

Elles peuvent être réglées par prélèvement automatique, en espèces (faire l'appoint), en chèques, chèques vacances ou en tickets CESU.

Le règlement est à donner directement à l'animateur/trice de la garderie.

PIECES OBLIGATOIRES

L'enfant ne sera admis à la garderie que si les documents suivants sont signés et correctement remplis :

- fiche sanitaire et photocopie des pages vaccinations du carnet de santé
- règlement intérieur
- fiche d'inscription

Celle-ci est à remplir le premier jour de présence à la garderie pour les nouvelles familles ; pour les « habitués », la fiche est à compléter au début de chaque année civile.

Nom(s):

Prénom(s) :

Représentant(s) légal(aux) du ou des enfants :

Signature des parents